

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 10

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



In dieser Nummer:

Jeunesse, éducation et protection civile

293

Il faut savoir...

295

La jeunesse et la protection civile

295

Constructions

296

Le matériel

297

L'instruction

298

Les barrages

299

Choix de 2000 dessins d'enfants du concours dans les écoles du canton du Valais

300

Trente écolières et écoliers valaisans

visitent Berne

302

La protection des civiles et l'école

305

Deutschsprachiger Teil

Jugend, Erziehung und Zivilschutz
Schule im Dienste des Zivilschutzes

309

Das Leben im Schutzraum,

310

von einer Schulkasse erlebt

314

Kritik aus den eigenen Reihen

319

Herzliches Willkomm zur DV/SBZ in Basel

321

und zur SNOW 75

322

Ein Zivilschutz für den Frieden

324

Zivilschutz im Ausland

326

Das Bundesamt für Zivilschutz meldet

326

L'Office fédéral de la protection civile

331

communique

Auflage – Tirage – Tiratura

48 000 Exemplare

Unser Umschlagbild

Zeichnung aus dem Walliser Schülerwettbewerb

Zeichnung von Raymond Vassaux,

Schule Vernayaz

Für die Zeitschrift «Zivilschutz»

zeichnet verantwortlich:

Presse- und Redaktionskommission des SBZ.
Präsident: Professor Dr. Reinhold Wehrle, Solothurn; Redaktion: Herbert Alboth, Bern. Inserate und Korrespondenzen sind an die Redaktion, Schwarztorstrasse 56, 3007 Bern, Telefon 031 25 65 81, zu richten. Jährlich zwölfmal erscheinend.

Redaktionsschluss am 15. des Vormonats

Jahresabonnement für Nichtmitglieder Fr. 20.– (Schweiz). Ausland Fr. 30.– Einzelpreis Fr. 2.– Nachdruck unter Quellenangabe gestattet. Druck: Vogt-Schild AG, 4500 Solothurn 2.

Jeunesse, éducation et protection civile

Actuellement, chaque citoyen appelé à contribuer personnellement à défendre notre indépendance – à l'instar des générations précédentes – doit connaître les tâches qui incombent à chacun dans le cadre de cette défense. L'organisation de la protection civile dont les communes sont en quelque sorte les centres de gravité, concerne directement chaque habitant de notre pays étant donné qu'elle commence par chacun d'entre nous, dans la famille, au foyer et à la place de travail. Il s'agit en l'occurrence des préparatifs globaux destinés à la survie en cas de guerre et de catastrophe, préparatifs fondés sur des bases légales.

Cependant, les bases légales à elles seules ne suffisent point. Ce qui inspire le mieux la confiance et ce qui permet de construire quelque chose de valable, c'est la collaboration spontanée, empreinte de compréhension et guidée par l'esprit civique, de tous les milieux de notre peuple. En jetant un regard sur le passé, nous pouvons constater que notre pays a dominé de nombreuses situations critiques et s'est toujours retrouvé fort et uni, car ses habitants ont su reconnaître chaque fois la menace et ont senti instinctivement qu'ils ne pouvaient survivre qu'en se serrant les coudes. A cela s'ajoute la connaissance plus ou moins profonde des valeurs intrinsèques de notre Confédération, de son système démocratique, des biens matériels et spirituels qu'il s'agit de préserver.

De tout temps, on a demandé à l'école de contribuer à l'instruction civique et de préparer la jeune génération aux obligations qu'elle a envers la communauté. Ce n'est pas par hasard que nos élèves sont généralement bien renseignés sur notre armée et ses tâches. La défense militaire est une institution ancrée dans la Constitution fédérale; son but est de protéger le peuple et le pays. N'oublions pas non plus que le corps enseignant fournit de nombreux officiers, sous-officiers et soldats qualifiés qui sont à même de développer cette partie de l'instruction civique de façon intéressante en partant de leur propre expérience.

La protection civile est le dernier maillon de la chaîne de notre défense. Elle ne peut cependant se mesurer avec la tradition de notre armée et elle ne s'enracinera que peu à peu dans l'esprit de notre population. Le développement de la technique de la guerre et la menace toujours croissante qui en découle pour la population ont eu pour conséquence que l'on ne peut plus penser à l'armée sans penser également à la protection civile; il est à prévoir que cette dernière prendra encore de l'importance dans le cadre de la politique de sécurité de la Suisse. A mon avis, les nécessités du moment nous obligent donc également à familiariser la jeune génération plus que par le passé avec les possibilités et les mesures de protection en cas de guerre et de catastrophe. Il ne suffit cependant pas de vouloir transmettre cette connaissance de manière purement théorique. L'école, la famille ainsi que les organisations de jeunesse devraient s'occuper sérieusement des mesures pratiques destinées aux premiers secours et apporter ainsi une contribution précieuse au soutien du prochain et de la communauté.

Relevons dans cet ordre d'idées les efforts de l'Union suisse pour la protection des civils qui, en collaborant de manière étroite avec ses nombreuses sections, avec l'Office fédéral de la protection civile et toutes les instances intéressées contribue activement à une meilleure information de la jeunesse sur la protection civile. Ce sont des efforts qui méritent d'être soutenus dans une large mesure. Il est également réjouissant de savoir que des essais pratiques et des cours d'expérimentation ont déjà été organisés dans plusieurs cantons et communes scolaires dans le but d'inclure dans les programmes d'enseignement la protection civile et l'aide active au prochain.

Dr. Simon Kohler, conseiller national et conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique du canton de Berne